

Pau, le 29 décembre 2021

<p align="center">AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES</p>

Préambule :

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Pyrénées-Atlantiques qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France du 23 et 29 décembre 2021, la situation épidémiologique se traduit dans le département des Pyrénées-Atlantiques par :

- Le taux d'incidence général étant considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, celui-ci s'établit à 508.1 cas pour 100 000 habitants en S50 à, contre 563 en S49 et 605.3 en S48.
Le 29 décembre 2021, le taux d'incidence s'établit à 670.3.
- Le taux de positivité s'établit à 6.5 % en S50, contre 6.5 % en S49 et 6.9 % en S48.
Le 29 décembre 2021, le taux de positivité s'établit à 8.5 %.
- Le taux d'incidence chez les personnes de 65-74 ans atteint 237.8 en S50, contre 291.7 en S49 et 316.2 en S48. Chez les plus de 75 ans, le taux atteint 176.8 S50, contre 176.8 en S49 et 190.1 en S48.
Le 29 décembre 2021, le taux d'incidence chez les personnes de 65 s'établit à 209.6.
- Le taux d'incidence dans la CA du Pays Basque est de 558.9 en S50, contre 642.8 en S49 669.6 en S48. Dans la CA Pau Béarn Pyrénées, il est de 419.8 en S50, contre 490.4 en S49 et 548.7 en S48. Des taux supérieurs à 500 en S50 sont également observés dans les CC Vallée d'Ossau, Béarn des Gaves, Haut-Béarn et Nord-Est Béarn.

En conclusion, après quatre semaines consécutives d'accélération, la circulation virale reste relativement stable en semaine 49-2021 dans les Pyrénées-Atlantiques. Le taux d'incidence s'établit à 562 / 100 000 hab. et reste supérieur à celui observé lors de la seconde vague épidémique (automne 2020). A noter que les Pyrénées-Atlantiques présentent toujours le deuxième taux d'incidence le plus élevé de la région après la Gironde. Le nombre d'hospitalisations en cours poursuit son augmentation.

Compte tenu de ces éléments et de la circulation toujours très active du virus sur tout le territoire, il est proposé de maintenir le département en niveau de vulnérabilité élevé plus. Dans ce contexte, l'adhésion aux mesures barrières et la vaccination, notamment la dose de rappel pour l'ensemble des personnes éligibles, restent des mesures essentielles.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,



Benoit ELLEBOODE